

CONDITIONS GENERALES DE VENTE de Quentin Dubois

Article 1 : Dispositions générales

Les présentes conditions générales de vente ou de fourniture de services sont conclues, d'une part, par Monsieur Quentin Dubois, Photographe, Rue de l'Orjo 56 Bte 16 à 5100 Jambes tél : 0474.83.45.57 Email : quentin@quentindubois.be, <https://quentindubois.be/>, ci-après dénommée « Quentin Dubois » et d'autre part, toute personne physique ou morale ci-après dénommé, le client.

Le fait pour une personne physique ou morale, d'accepter un devis emporte acceptation pleine et entière des présentes conditions générales de vente.

Article 2 : Types de prestations et prises de vue

Dans le cadre de ses prestations, Quentin Dubois propose notamment :

- Photographiques de tout type ; mariage, studio, reportage, portrait, entreprises ...
- Vidéographie

Les photos, vidéos et/ou reportages sont réalisés par Quentin DUBOIS. Un second photographe peut être présent lors d'un événement choisi par Quentin DUBOIS sans devoir en avvertir le client.

Quentin DUBOIS dispose d'une liberté artistique totale quant aux prises de vue et à leur quantité. Le but de tout reportage étant d'éviter les photos dites « posées », Quentin DUBOIS sera seul juge quant à l'exécution ou non des dites poses.

Les photos sont traitées et développées de manière numérique, sur les logiciels professionnels adéquats, une à une, afin de leur donner un aspect de qualité. Aucune retouche approfondie (ex : suppression des rides, tâches, etc.) ne sera faite sur les photos.

Article 3 : Tarification et Devis

3.1. Devis et bon de commande

Toute prestation donnera lieu à l'établissement d'un devis gratuit. Nos offres et devis sont valables 14 jours. L'acceptation de celui-ci vaut bon de commande ferme et définitive.

Toute demande de modification d'une offre, acceptée par le client, ne pourra être prise en compte que si la demande est faite par écrit et est parvenue à Quentin DUBOIS au plus tard 1 mois avant la date prévue de la prestation. Cette demande sera assortie d'un réajustement du devis initial.

Chaque heure supplémentaire sera facturée 150 euros (TVAC). Le cas échéant, un complément de prestation sera signé par Quentin DUBOIS et le client. Les heures supplémentaires feront l'œuvre d'une nouvelle facture rédigée à la suite de la prestation.

3.2. : Déplacements, hébergement & restauration

1. Pour une prestation en Belgique : - Chaque kilomètre depuis le lieu de résidence de Quentin Dubois sera facturé 0,35 euros/km pour un voyage aller/retour.

2. Pour une prestation hors des frontières belges : - Dans le cas d'un trajet en voiture, chaque kilomètre depuis le lieu de résidence de Quentin Dubois sera facturé 0,35 euros/km pour un voyage aller/retour.

- Dans le cas d'un trajet en transport différent de la voiture, l'entièreté du prix du transport sera au frais du client pour un voyage aller/retour dans les meilleures conditions.

- Quentin Dubois se réserve le droit de demander ou de refuser un transport différent de la voiture s'il considère que les conditions proposées sont inacceptables pour réaliser son travail dans les meilleures conditions.

3. Un hébergement pour une ou deux nuits sera prévu à la charge du client lors des prestations hors des frontières belges à moins d'un accord écrit entre Quentin DUBOIS et le client.

- Quentin Dubois se réserve le droit de refuser un lieu de logement s'il considère que les conditions proposées sont inacceptables pour réaliser son travail dans les meilleures conditions ou pour assurer son matériel de valeur.

4. Lors d'une prestation en Belgique : Une restauration (si possible végétarienne) sera proposée à Quentin DUBOIS et au second photographe le cas échéant durant toute la durée de la prestation. Cette restauration sera à la charge du client.

Lors d'une prestation hors des frontières belges : Une restauration sera proposée à Quentin DUBOIS et au second photographe le cas échéant lors des festivités. Les autres repas seront à la charge du client (3 fois 15 euros par jour complet).

3.3. Acceptation du devis

Toute acceptation d'une offre de prix doit être confirmée par écrit ; retour du devis signé et dûment complété par voie postale à Rue de l'Orjo 56 Bte 16 à 5100 Jambes ou par courrier électronique quentin@quentindubois.be . L'acceptation de l'offre est également valable lorsque le devis est signé durant une entrevue. La date de l'événement n'est bloquée qu'une fois l'acompte reçu (précisé à l'article 4 des présentes conditions).

Article 4 : Modalités de paiement

Les prix des prestations sont ceux précisés dans l'offre et sont exprimés en euros, HTVA et TVAC.

Sauf mention contraire expressément stipulée dans le devis, le règlement des prestations, par virement bancaire (Acompte pour prestation prévue le jj/mm/aaaa + NOM Prénom du client) sur le numéro de compte bancaire indiqué sur la facture, s'effectuera selon les modalités suivantes :

Un acompte de 25% sera demandé au client. L'acompte est à payer à la signature du contrat. Le solde restant (+ déplacement (et hébergement)) est à régler au plus tard 5 jours avant la prestation. L'acompte versé par le client ne sera pas remboursé. Le planning de l'année étant établi longtemps à l'avance, l'acompte versé compensera les pertes d'une éventuelle annulation.

En cas de retard de paiement, un intérêt de retard sera du de plein droit et sans mise en demeure préalable. L'intérêt sera calculé au taux fixé par la loi du 2 août 2002 sur la lutte contre le retard dans les transactions commerciales ou par le texte légal qui la remplacera. A titre d'indemnité irréductible pour les dommages causés par l'inexécution, le Client sera en outre redevable d'une indemnité forfaitaire de 10% du prix impayé avec un minimum de 150 -EUR par facture.

Le défaut de paiement d'une facture autorise le vendeur à suspendre toutes ses prestations et à ne les reprendre qu'après paiement intégral des prestations échues et à échoir ou pour autant qu'une garantie de paiement satisfaisante soit remise. Le défaut de paiement d'une facture entraîne l'exigibilité de toutes les sommes dues, même si elles ne sont pas encore échues.

Article 5 : Remise des photos

Les photos HD (haute définition) au format .JPG seront présentées au client via une galerie en ligne dans les 20 jours ouvrables qui suivent le reportage ou l'événement.

Un écran (si option choisie) contenant l'intégralité des photos au format numérique sera envoyé dans les 20 jours ouvrables qui suivent la remise des photos HD (énoncées dans le paragraphe précédent).

Dans le cas d'une commande d'album photo, celui-ci sera envoyé dans les 30 jours ouvrables qui suivent la remise des photos HD (énoncées deux paragraphes plus haut) si la commande a été faite avant la date de l'événement. Dans le cas contraire, l'album sera envoyé dans les 30 jours ouvrables qui suivent la date de commande d'album.

Si un retard dans la remise des fichiers est prévu en cas de maladie, de congé ou en cas de force majeure, le client sera averti par Quentin Dubois. Le client ne pourra, en aucun cas, réclamer des dommages et intérêts ou faire valoir une autre revendication en cas de retard.

Toute prestation additionnelle (Gravures de CD/DVD supplémentaires, tirage papier, Livre Photo, Créations Graphiques dérivées des photos, etc.) ou toute suggestion spéciale rendue indispensable par la spécificité de la mission (location de véhicule et/ou de matériel spécialisé, hébergement, etc.) feront l'objet d'un supplément de facturation ou à la charge et sous la responsabilité directe du client, en sus de la rémunération du photographe.

Article 6 : Réclamation

Toute réclamation doit nous parvenir par écrit recommandé dans les huit jours de la réception des fichiers.

Article 7 : Force Majeure - Annulation de la commande

Les événements de force majeure, accident, panne de matériel ou de véhicule, les conditions atmosphériques, les problèmes familiaux graves, les grèves et tous désordres sociaux qui suspendent les obligations du photographe sans mettre fin au contrat, n'engagent pas sa responsabilité. Le rendez-vous sera donc reporté sans frais supplémentaires.

En cas d'annulation d'une commande par le Client, Quentin DUBOIS pourra soit exiger le paiement intégral des prestations décommandées si celles-ci ont été effectuées en partie ou en totalité. En outre, si la commande a donné lieu au paiement d'un acompte dont le montant est repris sur le devis, l'acompte n'est pas remboursé, quelle que soit la raison de l'annulation.

Article 8 : Obligations du client

Le planning précis de l'événement (horaire, adresses préparatifs-commune-église-réception, numéros de téléphone) doit être fourni par écrit (courrier électronique) à Quentin DUBOIS, au maximum 2 semaines avant l'événement, par le client. Dans le cas contraire, le photographe ne pourra être tenu responsable s'il ne peut pas respecter la prestation prévue.

Lors de la réalisation de la prestation, le client s'engage à respecter les conseils du photographe et notamment :

- La présence de personnes extérieures à l'événement (ou à l'organisation) est acceptée, dans la mesure où elle n'empêche pas Quentin DUBOIS d'effectuer ses prises de vue ; le résultat ne peut en être altéré.

- Le client s'engage à vérifier avant la date de l'événement, du reportage ou de la séance photo que la prise de photos est possible et autorisée au sein des différents lieux dans lesquels elles auront lieu. Quentin DUBOIS ne peut être responsable si les prises de vue sont interdites ou limitées dans certains endroits.

- Le client prêtera une attention particulière aux détails. En effet, certains détails peuvent gâcher, voire rendre difficiles les prises de vue (ex : extincteurs, bannières publicitaires, travaux, etc.). Quentin DUBOIS ne pourra être tenu responsable des objets parasites qui pourraient altérer la qualité des photos. En cas de non-respect de ces conseils, le photographe (Quentin DUBOIS ou l'un de ses représentants) ne pourra être tenu responsable de la mauvaise exécution de la prestation.

Toute personne présente est susceptible d'être prise en photo. En aucun cas, Quentin DUBOIS ne pourra être tenu pour responsable de l'absence ou de la présence des personnes au cours du reportage.

Article 9 : Matériel

Quentin DUBOIS conserve, dans la mesure du possible, son matériel auprès de lui. Néanmoins, certaines circonstances du reportage, indépendantes de sa volonté, peuvent l'en empêcher. Quentin DUBOIS ne pourra, en aucun cas, être tenu pour responsable de l'arrêt du reportage suite au vol ou dégât de son matériel.

Quentin DUBOIS ne pourra être tenu pour responsable en cas de dégât, vol ou tout autre événement qui pourrait endommager les cartes mémoires et donc les photographies contenues sur celles-ci. Le client ne pourra pas réclamer de dommages et intérêts si les images sont perdues.

Le photographe est libre du choix du matériel qu'il emploie et ce choix ne peut être remis en question par le client.

Article 10 : Propriété intellectuelle – Droit à l'image

Toute réalisation photographique confère à Quentin DUBOIS, son auteur, des droits de propriété artistique, patrimoniaux et moraux, tels que définis par le code de la propriété intellectuelle. Les clients bénéficient donc uniquement d'un droit de reproduction et d'utilisation des photos dans un but privé et non lucratif. Les clients ne sont pas autorisés à céder des photos aux professionnels ayant participé à leur évènement, tels que coiffeur, maquilleur, DJ, traiteur, caméraman, etc. Seul Quentin DUBOIS est habilité à le faire.

Le client est de par la loi, le propriétaire inaliénable de son image et le photographe se doit de respecter ce droit à l'image.

Par conséquent, en acceptant les conditions générales, le client accepte aussi de répondre aux besoins d'exploitation des photos dans un cadre autre que celui défini par le présent accord. L'accord inclut, entre autres, la publication ou l'utilisation des photos à des fins de promotion de Quentin DUBOIS : publication d'un éventuel ouvrage présentant l'œuvre du photographe, exposition et concours, y compris le droit de reproduction, en particulier: catalogues, dossiers de presse, presse locale, nationale ou spécialisée, sites web et galeries web de Quentin DUBOIS par tous procédés de représentation existants ou à venir : cartes de visite, CD, DVD, clé USB, composites papiers et books personnels de Quentin DUBOIS.

Dans le cas contraire, biffer la mention énoncée ci-dessus. La signature des deux parties est nécessaire.

Les fichiers photo retravaillés, au format .JPG, seront remis au client. En aucun cas, les fichiers .JPG non retenus lors du tri ou inutilisés ne seront donnés, à titre gracieux, au(x) client(s). Les fichiers bruts (RAW) restent la propriété de Quentin DUBOIS ou l'un de ses représentants et ne seront, en aucun cas, remis au client, à sa famille ou ses ayants-droit.

Article 11 : Vente et usage des fichiers

Toutes les photographies prises par le photographe sont vendues pour un usage réservé au cadre familial associatif ou professionnel. Dans tous les cas, les photos sont libres de droit et d'exploitation. Pour les professionnels, le diffuseur est seul responsable de l'utilisation des photos. Certaines vues pouvant contenir des photos de bâtiments, biens, œuvres, objets ou marques protégés : il appartient au client de négocier les droits correspondants avec leurs propriétaires, dans le cas contraire le photographe ne saurait être tenu pour responsable.

Article 12 : Perte des données accidentelles

Malgré toute l'attention que votre photo-graphiste porte au stockage des supports photo, il peut arriver qu'à la suite d'une séance, par manipulation accidentelle, destruction involontaire ou panne informatique... les fichiers sources des photographies soient inexploitable. La photographe offre dans ce cas une nouvelle séance de même durée au client, afin de palier à cet incident indépendant de sa volonté.

Article 13 : Protection de la vie privée

- a. Les données à caractère personnel relatives aux clients sont reprises dans la banque de données de Quentin Dubois qui est responsable du traitement.
- b. En adhérant aux conditions générales de vente, le client a marqué son accord pour que ses données soient enregistrées et traitées par Quentin Dubois, à des fins d'administration, ainsi que pour l'exécution du contrat, pour la réalisation d'études de marché ou d'opération d'information ou de promotion sur ses produits et services.
- c. Le client a le droit de s'opposer gratuitement au traitement de ses données à des fins de prospection commerciale ou de marketing direct par l'envoi d'un e-mail à l'adresse quentin@quentindubois.be
- d. Le client a le droit de demander à consulter les données qui le concernent et d'obtenir rectification de données inexactes. Le client adresse à cette fin un e-mail à l'adresse quentin@quentindubois.be

Article 14 : Loi applicable et résolution des litiges

Le contrat conclu entre les parties ainsi que les présentes conditions sont soumises au droit Belge.

Toute contestation quant à la validité, l'interprétation ou l'exécution du contrat ou des présentes conditions générales sera soumise à la compétence exclusive des tribunaux de Nivelles.